

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1082**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Institution d'une servitude de passage d'un collecteur évacuant les eaux usées dans le sol des berges du Grand Large appartenant à la Commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1082**

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Institution d'une servitude de passage d'un collecteur évacuant les eaux usées dans le sol des berges du Grand Large appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Il y a quelques années, la Communauté urbaine a initié un réseau d'assainissement empruntant les berges du Grand Large. Ce réseau va se poursuivre en empruntant les chemins des Grèbes, du Héron et la rue Moulin d'Amont, permettant ainsi le raccordement au réseau collectif des propriétés du secteur.

Il sera implanté, dans une bande de terre de 3 mètres de largeur, une canalisation d'évacuation des eaux usées de 400 mm de diamètre sur une longueur approximative de 250 mètres. Ces travaux seront réalisés sur les parcelles cadastrées sous les numéros 110 et 124 de la section BA et sous les numéros 127, 131 et 134 de la section BB appartenant à la ville de Décines Charpieu.

La Commune de Décines Charpieu a autorisé, par délibération municipale en date du 14 mai 2009, la Communauté urbaine à effectuer lesdits travaux. La Communauté urbaine s'engage, quant à elle, à remettre les terrains à leur état initial aux termes de ceux-ci ;

Vu ladite convention ;

DECIDE

1° - Approuve la convention régularisant la servitude de passage d'une canalisation d'évacuation des eaux usées dans le sol des parcelles cadastrées sous les numéros 110 et 114 de la section BA et sous les numéros 127, 131 et 134 de la section BB situées sur les berges du Grand Large et appartenant à la commune de Décines Charpieu.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante aux frais d'actes notariés évalués à 500 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'eau - exercice 2009 - compte 622 700 - fonction 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.